

## **Compte rendu de la réunion DSF-TPG /Organisations Syndicales du 20/11/2008, préparatoire à l'installation des SIP d'Oloron et d'Orthez.**

Préalable aux comités techniques paritaires locaux, ce groupe de travail avait pour objet l'évocation de la mise en place des Services des Impôts des Particuliers (SIP) dans notre département en 2009.

### **1. EN LA FORME**

Si la direction «bicéphale» a pompeusement donné à cette réunion la qualité de groupe de travail, il s'agissait en réalité d'une simple réunion d'information comme en atteste le caractère plus que succinct des documents préalablement remis aux Organisations Syndicales (OS).

La tentative, cousue de fil blanc de la dite direction de vouloir associer les OS à la réussite de cette réforme «visionnaire» a fait chou blanc ; la parité syndicale lui rappelant qu'elle n'avait jamais appelé de ses vœux cette initiative à l'efficacité sociale on ne peut plus contestable.

### **2. SUR LE FOND :**

- Confirmation sans équivoque de la mise en place rampante d'un service public à deux vitesses. En effet la formation fiscale des trésoreries de proximité (pour la réception des contribuables habitant les communes non concernées par les SIP) se fera en .....3,5 jours dont un demi consacré à la visite d'un secteur d'assiette d'un centre des Impôts. Sans commentaire.
- Confirmation que l'un des objectifs, bien réel celui-là, de la réforme est la diminution des moyens en personnel consacré aux missions d'assiette et de recouvrement, puisque l'outil permettant de quantifier les «tâches» transférées et leur équivalent emploi (ORE), ne tient pas compte du temps consacré à la réception (physique et téléphonique).
- Confirmation, sur le plan pratique, d'une précipitation dans la mise en place des SIP faisant l'impasse sur les concertations obligatoires, à savoir saisine du CHSDI dans le cadre de travaux immobiliers, information des CTPD, à tel point que c'est sur l'intervention insistante de la parité syndicale qu'ont été prises en compte la nécessité de mesures de sécurité appropriées dans les nouvelles entités.

### **3. CONCRETEMENT :**

Le projet sera donc soumis au CTPL TRESOR et au CTPD IMPOTS pour avis avant validation définitive par les services centraux et si l'on s'en tient aux propositions de l'administration locale pourrait se traduire par :

- Installation physique des SIP à Oloron et Orthez le 1<sup>er</sup> septembre 2009.
- Transfert de deux agents de la comptabilité publique vers le CDI à Oloron ;
- Transfert d'un seul agent à Orthez avec intervention concomitante pendant un an d'un membre de l'équipe de renfort du réseau du Trésor.

### **4. ANALYSE ET IMPRESSION DE LA CGT**

Au-delà de l'aspect très artificiel de la concertation, c'est un sentiment de précipitation et d'impréparation qui domine (voir aspect sécurité). Si cela a valu quelques «couacs» peu glorieux comme l'évocation, à titre d'exemple, de la sécurité à la Trésorerie de Bidache..... fermée depuis 2004, cela témoigne surtout du dogmatisme idéologique de cette réforme. Il faut répondre prioritairement à l'affichage politique donné à la fusion, faire vite pour réaliser le maximum d'économies d'échelle en terme d'emplois pour être le bon élève de la RGPP. Et qu'importe si le service public en pâtit, qu'importe de l'égalité de traitement des contribuables (ou clients pour le TPG sic), qu'importe si les conditions de travail des agents se dégradent.

Pour la CGT cette réforme est l'antithèse de l'efficacité sociale dont ont besoin les citoyens. Plus que jamais elle sera à vos côtés pour plus de justice, plus de solidarité, plus d'égalité.